



Centre du Droit de l'Entreprise

**DOSSIERS  
BREVETS 2000**

# Collaborateurs

---

**Mme M.-E. ANDRE**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

**M. J. AZEMA**

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon et au CEIPI - Directeur du Centre Paul Roubier

**M. A. CASALONGA**

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Zurich - Diplômé du CEIPI - Conseil en Brevets

**M. A. CATHERINE**

Ingénieur diplômé au CEIPI - Cabinet Casalonga, Paris

**M. J.-C. GALLOUX**

Professeur à l'Université de Paris II

**M. F. HAGEL**

Responsable Brevets, Contrats - Étude et Production Schlumberger

**M. R. KOVAR**

Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg

**M. Ph. KOHN**

Mandataire en brevets européens - Cabinet Lavoix - Paris

**M. M. LE BRUSQUE**

Diplômé du CEIPI - Conseil en brevets - Cabinet Lavoix - Limoges

**M. C. LE STANC**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier - Professeur au CEIPI - Avocat

**M. A. LUCAS**

Professeur à la Faculté de Droit de Nantes

**M. D. MAINGUY**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

**M. JM. MOUSSERON**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier - Président Fondateur de la F.N.D.E.

**Mme M. MOUSSERON - QUINETTE**

Avocat Landwell & Associés, Paris

**M. L. PETRANKER**

Docteur en Droit de la Propriété Industrielle

**M. J.-L. PIERRE**

Avocat Landwell & Associés, Lyon - Professeur associé à la Faculté de Droit de Lyon

**M. J. RAYNARD**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier - Président de la F.N.D.E.

**M. Y. REBOUL**

Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg - Directeur Général du CEIPI

**Mme J. SCHMIDT**

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon - Professeur au CEIPI

**Mme V. SELINSKY**

Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier - Avocat

**M. J.-P. STENGER**

Docteur en Droit - Avocat à la Cour d'Appel de Paris

**M. P. VIGAND**

Ingénieur E.S.E. - Docteur en Droit - Senior IP Counsel secteur Câble Litigation Counsel - Professeur au CEIPI

**M. M. VIVANT**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier - Professeur au CEIPI

**M. G. WEISS**

Juriste à l'Office Européen des Brevets.

---

## Directeur de la Publication

# Bibliothèque

## ● Actualités de Droit de l'Entreprise

- L'exercice en groupe des professions libérales (1975)
- Le know-how (1976)
- L'avenir de la publicité et le droit (1977)
- Garanties de résultat et transfert de techniques (1978)
- Droit social et modifications des structures de l'entreprise (1979)
- Les inventions d'employés (1981)
- La clause de réserve de propriété (1981)
- Le nouveau droit du crédit immobilier (1981)
- Concurrence et distribution (1982)
- Producteurs, distributeurs : quelle concurrence ? par JM. Mousseron (1986)
- Les techniques de privatisation des entreprises publiques par L. Rapp (1986)
- Le Droit français nouveau de la concurrence par JM. Mousseron et V. Sélinsky, Préface de J. Donnedieu de Vabres (2<sup>e</sup> éd. 1988)
- Le Droit français nouveau de la transparence tarifaire, par JM. Mousseron, M. Mousseron (1993) et D. Mainguy, JM. Mousseron et M. Mousseron (2<sup>e</sup> éd. 1998)
- Après le Code de la consommation, grands problèmes choisis (1995)

## ● Bibliothèque de Droit de l'Entreprise

- CONTIN R. - *Le contrôle de la gestion des sociétés anonymes* (1976), Préface de R. Percerou
- ABELARRD R. - *Les réserves latentes* (1977), Préface de M. Trochu et G. Gourlay
- *Dix ans de droit de l'entreprise* (44 études - 1076 pages), publié avec le concours du C.N.R.S. (1976), Avant-propos de JM. Mousseron et B. Teyssie
- VALENTIN G. - *Les contrats de sous-traitance* (1978), Préface de M. Pédamon
- SELINSKY V. - *L'entente prohibée* (1963-1967-1977) à travers les avis de la Commission des Ententes (1979), Préface C. Lasry
- MOULY Ch. - *Les causes d'extinction du cautionnement* (1980), Préface de M. Cabrillac
- LEDOUBLE D. - *L'entreprise et le contrat* (1981), Préface de C. Champaud
- HAEHL J.-P. - *Les techniques de renflouement des entreprises en difficulté* (1981), Préface de P. Didier
- BILON J.-L. - *Transferts indirects de bénéfices à l'étranger* (1981), Préface L. Mehl
- OHL D. - *Les prêts et avances entre sociétés d'un même groupe* (1982), Préface de M. Cabrillac
- ALCADÉ F. - *La profession libérale en droit fiscal* (1984), Préface de M. Cozian
- BENARD-SEYFERT A. - *Les pratiques discriminatoires* (1985), Préface de JM. Mousseron
- RAY J.-E. - *Les pouvoirs de l'employeur à l'occasion de la grève* (1985), Préface de G. Lyon-Caen
- DUBISSON M. - *Les groupements d'entreprises pour les marchés internationaux* (2<sup>e</sup> éd. 1985)
- CELIM : 1 - *Les transactions internationales assistées par ordinateur* (1987)
- PETEL Ph. - *Les obligations du mandataire* (1988), Préface M. Cabrillac
- PEROCHON F. - *La réserve de propriété dans la vente de meubles corporels* (1988), Préface F. Derrida
- CELIM : 2 - *Droit communautaire et liberté des flux transfrontières* (1989)
- DANA-DEMARET S. - *Le capital social* (1989), Préface Y. Reinhard
- CELIM : 3 - *La protection du logiciel en Europe* (1989)
- ANDRE M.-E. - *Les contrats de la grande distribution* (1991), Préface JM. Mousseron
- RAYNARD J. - *Droit d'auteur et conflits de lois* (1991), Préface de M. Vivant
- CAPRIOLI E. - *Le crédit documentaire : évolution et perspectives* (1992), Préface de R. de Bottini
- REVET Th. - *La force de travail, Étude juridique* (1992), Préface de F. Zénati
- CAUSSE H. - *Les titres négociables* (1992), Préface de B. Teyssie
- DEVESA Ph. - *L'opération de courtage* (1993), Préface de JM. Mousseron
- HUGON Ch. - *Le régime juridique de l'œuvre audiovisuelle* (1993), Préface de J. Raynard
- LIGNIERES P. - *Les cautionnements et garanties d'emprunt donnés par les collectivités locales* (1994), Préface de C. Mouly
- MONSERIE M.-H. - *Les contrats dans le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises* (1994), Préface de C. Saint-Alary-Houin
- SORDINO M.-Ch. - *Le délit de banqueroute ; contribution à un droit pénal des procédures collectives* (1995), Préface de M. Cabrillac
- MAINGUY D. - *La revente* (1996), Préface de Ph. Malaurie
- LIKILLIMBA G.-A. - *Le soutien abusif d'une entreprise en difficulté ; recherche d'une approche globale* (1988), Préface de J. Mestre
- FOURNIER F. - *L'agence commerciale* (1998), Préface de D. Ferrier
- NEAU-LEDUC Ph. - *La réglementation de droit privé* (1998), Préface de Th. Revet
- VIALLA F. - *L'introduction du fonds libéral en droit positif français* (1999), Préface de J.-J. Daigre
- SEUBE J.-B. - *L'indivisibilité et les actes juridiques* (1999), Préface de M. Cabrillac
- BUREAU H. - *Le droit de la consommation transfrontière* (1999), Préface de J. Calais-Auloy
- MARMOZ F. - *La délégation de pouvoir* (2000), Préface de Y. Reinhard
- GRIGNON Ph. - *Le fondement de l'indemnité de fin de contrat des intermédiaires du commerce* (2000), Préface de D. Ferrier et JM. Mousseron
- DUMONT M.-P. - *L'opération de commission* (2000), Préface de JM. Mousseron
- HAROUN M. - *Le régime des investissements en Algérie à la lumière des conventions franco-algériennes* (2000), Préface de M. Bedjaoui
- GAUTHIER Th. - *Les dirigeants et les groupes de sociétés* (2000), Préface de Y. Reinhard
- ANGLADE J.-L. - *Droit et pratique de la lettre de standby* (2000), Préface de J.-E. Byrne
- CABRILLAC S. - *Les garanties financières professionnelles* (2000), Préface de Ph. Pétel
- DESTOURS S. - *La soumission des personnes publiques au droit interne de la concurrence* (2000), Préface de L. Vogel

## ● Bibliothèque de Propriété industrielle

- *L'épuisement du droit du breveté* (1971), Avant-propos de F. Savignon
- SCHMIDT J. - *L'invention protégée après la loi du 2 janvier 1968* (1970), Préface de JM. Mousseron
- *La copropriété des brevets d'invention* (1973)
- FABRE R. - *Le know-how : sa réservation en droit commun* (1976), Préface JM. Mousseron
- LE STANC Ch. - *L'acte de contrefaçon* (1977), Préface de JM. Mousseron
- VIVANT M. - *Juge et loi du brevet* (1977), Préface de JM. Mousseron
- MOUSSERON JM. et SONNIER A. - *Le droit français nouveau des brevets d'invention* (1978), Préface de J. Foyer
- REBOUL Y. - *Les contrats de recherche* (1978), Préface de J.-J. Burst et JM. Mousseron
- MOUSSERON JM. avec le concours de SCHMIDT J. et VIGAND P. - *Traité des brevets : régimes national, européen, communautaire, international* (tome 1 : l'obtention du brevet) (1984)
- *Le contentieux de la propriété industrielle en Europe* (1999), Préface de G. Canivet

## ● Dossiers Brevets

- Cinq livraisons par an, regroupant études, documents et dossiers de jurisprudence (Décisions, Brevets, Guides de lecture)

## ● La Lettre de la Distribution

- Chaque mois, les informations les plus récentes en droit de la distribution et de la concurrence (adhésion à Droit et Distribution)

## ● Cahiers de Droits de l'Entreprise

- Supplément bimestriel à la Semaine Juridique (Éditions E.)

# MAGISTÈRE

## Diplôme de Juriste-Conseil d'Entreprise

Avec l'Université de CAEN, l'Université de CERGY-PONTOISE, l'Institut de Droit et Économie des Affaires de LYON, l'Institut de Droit des Affaires de NANCY, le Magistère de Droit des Affaires de PARIS II, l'Institut du Droit de l'Entreprise de POITIERS, le Centre de Droit des Affaires de RENNES, le Centre de Droit des Affaires de STRASBOURG et l'Université de TOULOUSE, l'École du Droit de l'Entreprise de MONTPELLIER assure la préparation au Diplôme de Juriste-Conseil d'Entreprise (D.J.C.E.).

Depuis 1986, l'École du Droit de l'Entreprise de MONTPELLIER a été habilitée à assurer la formation nouvelle de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de haut niveau, sanctionnée par le MAGISTÈRE DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE.

D.J.C.E./Voie Longue  
Entrée sur DEUG - 3 ans d'études  
sanctionné par le  
"MAGISTÈRE-D.J.C.E."

D.J.C.E./Voie courte  
Entrée sur Maîtrise de Droit - 1 an d'études  
sanctionné par le  
"DESS-D.J.C.E."

Cette formation est assurée selon les techniques retenues par les Grandes Écoles Scientifiques :

- sélection à l'entrée (15 % d'admis)
- enseignement long (40 heures par semaine pendant 13 mois)
- enseignement appliqué avec forte charge d'exercices pratiques
- collaboration de spécialistes praticiens et universitaires de différentes techniques juridiques : action commerciale internationale, techniques comptables, fiscales, contractuelles, financières, sociales, sociétaires, informatique juridique, propriété industrielle, langues.

Cette formation comporte 2 mois de stage en cabinet ou service juridique ou fiscal d'entreprise et un mois de spécialisation (Droit des Sociétés, Droit Économique, Droit Fiscal, Droit Social, Droit et Fiscalité du Commerce International).



Pour tous renseignements, s'adresser à :

### CAEN

Faculté de Droit - Bureau du 3<sup>e</sup> cycle  
Esplanade de la Paix - 14032 Caen Cedex  
Tél. 02 31 56 53 96 - Fax 02 31 56 55 09

### CERGY-PONTOISE

Université de Cergy-Pontoise - DJCE  
33, boulevard du Port - 95011 Cergy  
Tél. 01 34 25 60 16 - Fax 01 34 25 60 64

### LYON

Institut de Droit et d'Économie des Affaires  
18, rue Chevreul - 69362 Lyon Cedex 07  
Tél. 04 72 72 20 62 - Fax 04 72 72 21 44

### MONTPELLIER

École du Droit de l'Entreprise  
39, rue de l'Université - 34060 Montpellier  
Tél. 04 67 61 54 80 - Fax 04 67 61 54 85

### NANCY

Institut de Droit des Affaires - C.O. n°26  
13, place Carnot - 54035 Nancy Cedex  
Tél. 03 83 19 26 00 - Fax 03 83 19 26 01

### PARIS

Université Paris II - Institut de Droit des Affaires  
Magistère Juriste d'Affaires DJCE  
92, rue d'Assas - 75270 Paris Cedex 06  
Tél. 01 44 41 57 89 - Fax 01 43 25 20 72

### POITIERS

Institut du Droit de l'Entreprise - DJCE Faculté de Droit  
43, place Charles de Gaulle - 86022 Poitiers Cedex  
Tél. 05 49 45 42 14 - Fax 05 49 45 42 33

### RENNES

Centre de Droit des Affaires  
Faculté de Sciences Juridiques  
9, rue Jean Macé - 35042 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 84 76 06 - Fax 02 99 84 77 66

### STRASBOURG

Centre de Droit des Affaires - Faculté de Droit  
1, place d'Athènes - BP 66 - 67045 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 41 42 19 - Fax 03 88 61 73 51

### TOULOUSE

Université de Sciences Sociales  
D.E.S.S. Droit des Affaires - Manufacture des Tabacs  
21, allée de Briennes - 31000 Toulouse  
Tél. 05 61 12 87 47 - Fax 05 61 12 88 57

**TABLE DES MATIERES DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS  
OFFICIELS CONCERNANT LA REVISION DE LA CBE ET PUBLIES  
DANS LES DOSSIERS BREVETS 2000.II**

• **Etude :**

*Premières étapes en vue de l'adoption dans le cadre de la Convention sur le brevet européen d'un protocole facultatif sur le règlement des litiges concernant les brevets européens, par Gérard WEISS, Secrétaire général du Conseil d'Administration de l'OEB.*

• **Documents :**

1. Le document CA/100/00 qui est la version finale de la proposition de révision préparée par le comité "*droit de brevets*". Ce document figure dans les Dossiers Brevets 2000.I.
2. Le document MR/2/00 (document non joint au dossier) qui est la version des propositions appelées "*proposition de base*" approuvée par le Conseil d'Administration de l'OEB. A part la réintroduction de l'exclusion de la brevetabilité des programmes d'ordinateur (article 52), ce document ne présente que très peu de différences avec le document précédent (CA/100/0).
3. Le document MR/3/00 Rev 1 qui est le texte de l'acte révision emportant les modifications au texte de la CBE (document joint au dossier).
4. Une série de documents (MR/6/00, MR/8/00, MR/12/00, MR/21/00, MR/PLD4/00, MR/PLD5/00, MR/PLD6/00) qui reprennent les propositions de modifications retenues ayant conduit à modifier la proposition de base et faisant apparaître les modifications par rapport à cette proposition de base (documents joints au dossier).
5. Le dernier document diffusé (MR/DCD1/00 donnant, dans les trois langues officielles, le texte des articles et protocoles modifiés y compris les dernières modifications rédactionnelles (document joint au dossier).
6. Le texte de la résolution finalement adoptée (donné comme projet, mais adopté sous la forme donnée) (MR/22/00) (document joint au dossier).

Le document MR/1/00 Info est accessoire. Il présente le règlement intérieur de la conférence (document joint au dossier).

---

# HISTORIQUE DES PROPOSITIONS

## 1. LES DIFFERENTS DOCUMENTS OFFICIELS

CA/100/00 : version finale des propositions du Comité "*Droit des brevets*"

MR/2/00 : La proposition de base du Conseil d'Administration  
(CA/100/00 révisé et approuvé par le Conseil d'Administration)

MR/3/00 : L'acte de révision proposé contenant la proposition de base à  
l'article 2 de cet acte

MR/3/00 Rev 1<sup>ère</sup> : L'acte de révision dans la forme approuvée par le Conseil  
d'Administration

MR/DCD1/00 : La révision décidée par la Conférence diplomatique, y compris  
les ajustements du comité de rédaction (ceux indiqués page 33  
ayant été refusés en assemblée plénière).

## 2. LES MODIFICATIONS DE BASE AU COURS DES ETAPES SUCCESSIVES

De CA/100/00 à MR/2/00

### Dans la rédaction des articles

*Article 4 :*

Un §4 prévoyant des réunions régulières des ministres compétents a été ajouté

*Article 21 :*

Nouvelle composition des chambres de recours prévue (pour le préexamen des  
recours sur des décisions de limitation ou de révocation).

*Article 52 :*

Annulation de la suppression facultative des § 2 et 3 (énumération de cas  
particuliers de réalisations considérées n'être pas des inventions)

*Article 54 :*

Annulation de la suppression facultative du § 4 nouveau (nouveau des produits  
utilisés dans le traitement thérapeutique)

*Article 69 (Protocole) :*

Présentation sous forme différente de la proposition (une introductoin et 3 articles)

### **Dans les remarques explicatives**

*Article 35 :*

Indications additionnelles sur les garanties supplémentaires apportées dans cet article par rapport à celles de l'article 173 sur la révision.

*Article 52 :*

Complément d'information sur la protection effectivement accordée aux programmes d'ordinateurs?

*Article 54 :*

Remarques explicatives sur les articles 54.4 et 54.5 nouveaux, sous forme de références aux travaux préparatoires.

*Article 80 :*

Indications complémentaires sur le PLT (article 5) au sujet de l'attribution d'une date de dépôt.

### **De MR/2/00 à MR/DCDE1/00 (ou à l'article 2 de MR/3/00 Rev 1)**

*Article 4a :*

L'addition introduite dans l'article 4 est retirée de cet article pour être l'objet d'un article nouveau, séparé.

*Article 14 :*

Les § 8 et 9 EPC sont réintroduits comme article 14, nouveau, § 7 et 8.

*Article 33 :*

Addition d'un nouveau § 5

*Article 69 (Protocole)*

L'article 2 du protocole est limité à la seule référence à l'équivalence sans définir cette dernière.

L'article 3 concernant les déclarations antérieures est supprimé.

*Article 112a :*

L'énumération des motifs de révocation qui était renvoyée au règlement d'exécution est donné introduit dans la Convention.

*Article 138 :*

L'énumération des causes de nullité dans les procédures nationales qui était renvoyée au règlement d'exécution est introduit dans la Convention.